



AR Prefecture

16-211602487-20220630-2022\_6\_5-DE  
reçu le 05/07/2022  
publié le 05/07/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022\_6\_5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ORADOUR**

Date de la convocation :  
22 juin 2022

Date affichage :  
22 juin 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 9
- Présents : 9
- Votants : 9

Nombre de conseillers

- Pour : 9
- Contre :
- Abstention :

**OBJET : Heures complémentaires**

**Séance du 30/06/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 30/06, à 18h00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, M. SICARD Éric, M. SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry, Mme MONToux Carole, Mme MAUFRAS Angélique,

Excusé(s) :

Absents :

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Les agents territoriaux, titulaires ou non titulaires à temps complet ou non complets de catégorie C, des filières techniques et administratives, peuvent avoir à effectuer des heures excédant la durée normale prévue à leur emploi.

Ces heures sont rémunérées au taux horaire normal dans la limite de la durée légale du travail.

Les agents seront autorisés à faire des heures complémentaires à la demande du Maire et le paiement de ces heures se fera au moyen d'un état transmis au Receveur Principal.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

